

14, rue des Frères Perez (3^e) « L'immeuble le plus dangereux actuellement »

La sécurité des 50 occupants du 14, rue des Frères Perez est en danger. La Ville signe un arrêté pour péril sur cet immeuble, « le plus dangereux des 109 dossiers en cours traités par nos services », explique Philippe Berger, adjoint à la gestion des risques.

LES 20 copropriétaires ont 7 jours pour prendre en charge l'hébergement de leurs locataires. En cas de carence, c'est la Ville qui assurera le relogement.

Voilà plus de 10 ans que l'état de délabrement de cet immeuble des années 60, de six étages avec un commerce de tapis et un salon de coiffure en rez-de-chaussée, est

avéré. A l'origine destinés à l'hébergement d'étudiants, les studios de 15m² se sont transformés en appartements accueillant des familles. Sans chauffage, sans mise aux normes de l'électricité mais avec des loyers compris entre 180 et 300€ mensuels, l'immeuble menace aujourd'hui de s'effondrer. C'est sans compter les risques de départ d'incendies.

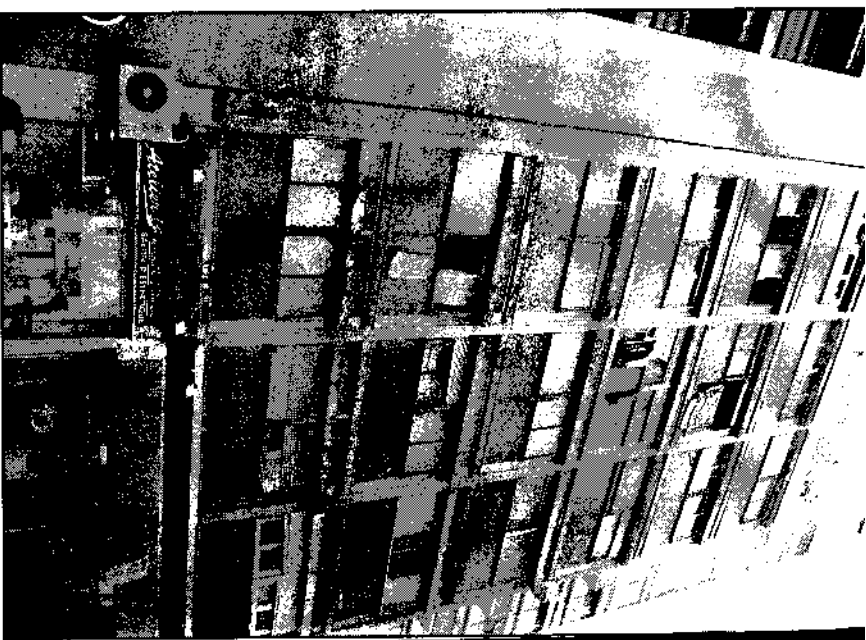
Des procédures trop longues

« Oui, 10 ans c'est trop long », reconnaît Philippe Berger. Il justifie : « Les démarches sont compliquées et prennent du temps. C'est seulement le 25 novembre que le tribunal d'instance a rendu son verdict. On ne peut pas agir comme on veut sur la propriété privée ». C'est parce que l'immeuble est attaché à un immeuble de grande hauteur que la Ville a été alertée. « La mairie a, à

maintes reprises, mis en demeure les copropriétaires de réaliser des travaux. Ils ont jusqu'à ce jour manqué à leurs obligations », précise l'adjoint.

Les travaux s'élevaient à près de 800 000€. Et comme « la sécurité des habitants ne se négocie pas », les copropriétaires doivent désormais affronter leurs responsabilités. A commencer par le relogement des locataires, (tous en règle de leur loyer et seuls deux propriétaires sont occupants) sous 7 jours. A défaut, la mairie prendra en charge leur hébergement.

« Elle engagera les dépenses nécessaires et se retournera contre les propriétaires », a précisé Philippe Berger, on ne peut plus accepter les marchés de sommeil ». Mais « c'est compliqué car trois syndicats se sont succédé depuis que nous avons le dossier ». La responsabilité des communs est de leur ressort.



10 ans que l'alerte est donnée sur le 14, rue des Frères Perez et 109 dossiers attendent encore. (Photo L.S.)

Pour l'heure, l'immeuble est sous surveillance d'un agent 24h sur 24. Sans réaction positive des propriétaires, l'affaire sera portée devant le Tribunal de grande instance qui peut décider de l'expropriation. Ce qui est mandera encore du temps... Depuis 1995, la Ville a dû traiter 822 dossiers semblables. Actuellement, 109 sont encore en cours.

Myriam GUILLAUME